

REGION BRETAGNE

n° 21\_DRH\_03

## CONSEIL REGIONAL

14 et 15 octobre 2021

## DELIBERATION

**Formation des élu·e·s**

Le Conseil régional convoqué par son Président le 21 septembre 2021, s'est réuni le 14 octobre 2021 au siège de la Région Bretagne, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

**Etaient présents** : Madame Delphine ALEXANDRE (jusqu'à 16h), Monsieur Olivier ALLAIN, Monsieur Nicolas BELLOIR (jusqu'à 19h40), Monsieur Yves BLEUNVEN, Monsieur Tristan BRÉHIER, Monsieur Gaël BRIAND, Madame Gaby CADIOU, Monsieur Nil CAOUISSIN, Madame Fanny CHAPPÉ, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ, Monsieur Daniel CUEFF, Madame Forough DADKHAH, Monsieur Olivier DAVID (jusqu'à 13h), Monsieur Florent DE KERSAUSON, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER-DUPIN, Madame Claire DESMARES, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Julie DUPUY, Monsieur Benjamin FLOHIC, Madame Laurence FORTIN, Monsieur Maxime GALLIER (jusqu'à 19h40), Madame Anne GALLO, Madame Aziliz GOUEZ, Madame Gladys GRELAUD, Madame Alexandra GUILLORE, Monsieur Christian GUYONVARCH, Monsieur Loïc HÉNAFF, Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD (jusqu'à 18h), Madame Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Madame Katja KRÜGER, Madame Émilie KUCHEL, Madame Carole LE BECHEC, Monsieur Olivier LE BRAS, Madame Agnès LE BRUN, Madame Isabelle LE CALLENNEC (jusqu'à 19h40), Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR (jusqu'à 15h30), Monsieur Patrick LE FUR, Madame Aurélie LE GOFF, Monsieur Fabien LE GUERNEVÉ, Madame Anne LE HÉNANFF, Monsieur Loïc LE HIR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Gaëlle LE STRADIC, Monsieur Arnaud LÉCUYER, Madame Béatrice MACÉ, Monsieur Bernard MARBOEUF, Madame Véronique MÉHEUST, Monsieur Paul MOLAC, Monsieur Yvan MOULLEC, Madame Gaëlle NICOLAS, Madame Gaëlle NIQUE, Monsieur Goulven OILLIC, Monsieur Denis PALLUEL, Madame Mélina PARMENTIER, Madame Anne PATAULT (jusqu'à 19h), Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Fortuné PELLICANO, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Ronan PICHON, Monsieur Pierre POULIQUEN, Madame Christine PRIGENT, Madame Astrid PRUNIER, Monsieur Michaël QUERNEZ, Monsieur Guillaume ROBIC, Madame Claudia ROUAUX (jusqu'à 19h), Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Ana SOHIER, Madame Stéphanie STOLL, Madame Valérie TABART, Madame Renée THOMAÏDIS, Monsieur Arnaud TOUDIC, Monsieur Jérôme TRÉ-HARDY, Monsieur Christian TROADEC, Monsieur Simon UZENAT, Madame Marie-Pierre VEDRENNE, Madame Adeline YON-BERTHELOT.

**Avaient donné pouvoir** : Madame Delphine ALEXANDRE (pouvoir donné à Madame Gladys GRELAUD à partir de 16h), Monsieur Nicolas BELLOIR (pouvoir donné à Madame Mélina PARMENTIER à partir de 19h40), Monsieur Olivier DAVID (pouvoir donné à Monsieur Pierre POULIQUEN à partir de 13h), Monsieur Maxime GALLIER (pouvoir donné à Monsieur Stéphane

ROUDAUT à partir de 19h40), Madame Kaourintine HULAUD (pouvoir donné à partir de 18h), Madame Isabelle LE CALLENNEC (pouvoir donné à Madame de 19h40), Monsieur Marc LE FUR (pouvoir donné à Monsieur Stéphane DE SALLIER-DUPIN à partir de 15h30), Madame Aurélie MARTORELL (pouvoir donné à Monsieur Fabien LE GUERNEVÉ), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Monsieur Jérôme TRE-HARDY à partir de 19h), Madame Régine ROUÉ (pouvoir donné à Monsieur Arnaud TOUDIC).

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 4 octobre 2021 ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil culturel de Bretagne lors de sa réunion du 2 octobre 2021 ;

Vu l'avis de la Commission finances, ressources humaines en date du 10 octobre 2021

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional

Et après avoir délibéré ;

## **DECIDE**

### **A l'unanimité**

**-D'ARRETER** les orientations de formation pour le prochain mandat dans les domaines suivants :

- Environnement juridique des collectivités territoriales (dont marchés publics, déontologie, statut de l'élu, contrats complexes, délégations de service public...)
- Informatique et numérique
- Communication (prise de parole en public, médias, réseaux sociaux...y compris la mise à niveau en langues étrangères...)
- Climat, transitions et biodiversité : politique de l'eau, environnement, santé, biodiversité, énergie, climat, déchets
- Jeunesse et citoyenneté : vie associative, jeunesse, démocratie, égalité des droits, lutte contre la précarité et la pauvreté
- Aménagement et mobilités : politique territoriale, politique foncière, aéroports, transports ferroviaires et interurbains, mobilités douces et vélo, transports scolaires, numérique, politique de la ville, habitat
- Economie : innovation, agriculture, ports et économie maritime, soutien aux entreprises, tourisme, voies navigables, dialogue social, économie sociale et solidaire, affaires européennes et internationales
- Formation, orientation et langues de Bretagne : lycées, formation initiale, enseignement supérieur, recherche, emploi, formation professionnelle, orientation, formation sanitaire et sociale, plan précarité et langues de Bretagne
- Culture : culture, patrimoine, sports, droits culturels, éducation artistique et culturelle
- Finances, ressources humaines : Finances et budget, prospective, ressources humaines, affaires générales, transferts de compétences, fonds européens....

**-DE FIXER** les crédits ouverts pour la formation des élus à la somme de 3000 euros par élu et par an en 2021, 2022 et 2023 puis 1500 euros les années suivantes.